

A  
C  
O  
N  
S  
E  
R  
V  
E  
R

1. Le certificat médical n'étant pas obligatoire ni exigé, l'association se décharge de toute responsabilité en cas d'accident. **Cependant vous devez vous assurer auprès de votre médecin d'être apte à la pratique. Et, par votre signature, vous certifiez avoir compris qu'aucune demande de remboursement, ni avoir ne sera envisageable.**
2. Le mois de septembre est considéré comme le mois d'essai. **A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023, il ne sera procédé à aucun remboursement.** De même, il ne sera plus accepté d'échange de paiement (ex : chèque remplacé par des bons U ou Intermarché).
3. **En cas de désistement les bons Super U et Intermarché ne seront pas restitués.**
4. Planning hebdomadaire (durée des cours\_55 mn)
5. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de Noël et qu'une semaine sur 2 pendant les autres vacances scolaires.
6. Toute absence pour raison personnelle ou médicale d'un adhérent (ou cours sur jour férié) ne peut pas être rattrapée. Aucun échange de cours possible pour le respect des effectifs fixés
7. Reprise des cours le lundi 28 août 2023. **Pour les salles prévoir une paire de chaussures propre et une serviette.**
8. Inscription habitants Sèvremoine\* :

	Juin	Septembre	Janvier	Mars
1 cours hebdomadaire	<b>80 €</b>	<b>90 €</b>	70 €	<b>60 €</b>
2 cours hebdomadaires	<b>118 €</b>	<b>128 €</b>	<b>107 €</b>	<b>98€</b>

**Hors Sèvremoine : +10 euros**

9. Les mineurs inscrits avec leurs parents restent sous leur responsabilité pendant les cours. Pour les autres, l'association ne peut être responsable en cas d'absence au cours.

\* Liste des communes Sèvremoine : La Renaudière, Le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, St André de la Marche, St Crespin s/Moine, St Germain s/Moine, St Macaire en Mauges, Tillières, Torfou.